

« RESIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE » APPEL A CANDIDATURES – 2019

« Revisiter un château et son terroir » *Résidence pour un artiste plasticien au Château de Monbazillac en Dordogne.*

OBJET

Invitation d'un artiste plasticien pour un séjour de recherche et de création de 3 mois en 2020.

CONTEXTE

Le réseau des « Résidences de l'Art en Dordogne » est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'Homme.

Il repose sur un partenariat entre l'Etat – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne/Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, les Villes et organismes qui accueillent des artistes en résidence. Il reçoit également le soutien annuel du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

PORTEURS DU PROGRAMME

- **L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord** coordonne le programme des « Résidences de l'Art en Dordogne ».

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord est un établissement public qui a pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

- L'artiste est accueilli en résidence au Château de Monbazillac par **la Cave de Monbazillac, et l'association Les Rives de l'Art.**

La Cave de Monbazillac, coopérative regroupant une soixantaine de viticulteurs, est le premier producteur du vin et propriétaire du Château du même nom. L'édifice, mélange d'architecture médiévale et de la Renaissance, est situé au milieu des vignes et surplombe la vallée du Bergeracois. Il recueille des collections relatives à l'histoire locale, aux figures qui l'ont marquée et à ses célèbres vignes.

L'association Les Rives de l'Art a pour principal objectif de faire découvrir les formes de l'art actuel, souvent au cœur même du patrimoine bâti ou paysager, avec une attention particulière portée à la sensibilisation des publics. Elle organise notamment depuis 2009 la biennale *Ephémères* qui présente des œuvres contemporaines dans les sites patrimoniaux de la vallée de la Dordogne, et s'associe à la Cave de Monbazillac pour ses différents programmes dont l'accueil d'artistes en résidence.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaine, paysagère, patrimoniale, économique, agricole, artisanale et industrielle) et des projets culturels des sites qui l'accueillent,
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création,
- Faciliter la rencontre avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE AU CHATEAU DE MONBAZILLAC

« Revisiter un château et son terroir »

L'artiste, à partir de rencontres avec les habitants, mènera une recherche sur le site patrimonial, paysager, agricole et viticole du Château de Monbazillac.

DEROULEMENT

- Entre janvier et juin 2020, sur deux mois et demi consécutifs ou fragmentés
 - une présentation publique de l'artiste et de son œuvre sous forme d'une conférence
 - un temps d'immersion, de rencontres et d'ateliers de pratique artistique avec les habitants
 - un temps de recherche et de création

- Lors de l'été ou de l'automne 2020, pendant 15 jours
 - un temps de préparation et d'installation de la présentation des projets et œuvres réalisés lors de la résidence. Cette restitution prend généralement la forme d'une exposition au château de Monbazillac d'une durée de 1 mois minimum.

MEDIATION

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations, conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste pourra être amené à encadrer des ateliers d'un maximum de 30h pour des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou lycées et pour des membres d'associations (jeunes ou adultes). Il sera alors rémunéré en plus du budget alloué à la résidence et la durée de la résidence pourra se prolonger.

CONDITIONS

Responsables

Le Directeur de la Cave de de Monbazillac, la Présidente de l'association *Les Rives de l'Art*, ainsi que la Coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne », à l'Agence culturelle Dordogne-Périgord, seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement de son projet.

Conditions d'hébergement et de travail

- Un gîte meublé sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. La Cave de Monbazillac prendra en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives, connexion Internet,
- Un atelier,
- Frais restant à la charge de l'artiste : communications téléphoniques.

Conditions d'hébergement, de travail et d'exposition

- un gîte meublé et un atelier seront mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Seront pris en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives et connexion internet.
- La salle d'exposition du Château sera le lieu de présentation privilégié des projets et des œuvres créées en résidence.

Conditions financières

- Frais liés à l'artiste et à sa recherche
10 600 € : frais de séjour, recherches, production, droits d'auteur
- Frais liés au séjour et à l'organisation
6 400 € : frais d'exposition et de rencontres, techniques et de diffusion, coordination, communication, logement et atelier
- Frais liés à la médiation
3 000 € : rémunération de l'artiste et/ou autre intervenant pour l'encadrement d'ateliers, la mise en œuvre d'actions culturelles, d'actions de médiation et de valorisation de la résidence.

SELECTION

Critères d'éligibilité

- Résider hors Dordogne
- Etre assujetti ou affilié à la Maison des artistes ou à l'Agessa, ou à un régime de sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

Modalités

Pré-sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires des « Résidences de l'Art en Dordogne » : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Agence culturelle départementale, Cave de Monbazillac, association *Les Rives de l'Art*, Conseil départemental de la Dordogne, organisme(s) arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 mai 2019
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : été 2019
- Découverte du site et du fonctionnement de la résidence avec le lauréat : été ou automne 2019

Inscription

Compléter la fiche de renseignements, l'accompagner d'une lettre d'intention et de visuels commentés et déposer le dossier complet en un seul PDF, sur le site <https://residencesartistes.fr/> avant le **31 mai 2019**.

Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de recherche à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence.

RENSEIGNEMENTS

Violaine Marolleau, coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne »

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

2 place Hoche - 24 000 Périgueux

05 53 06 40 04 - v.marolleau@cultureordogne.fr- www.cultureordogne.fr

